



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 9 juillet 2026**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 17 septembre 2026
Délibération 2026/09/CR-032**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse (UT) et notamment l'article 26 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 9 juillet 2026.**

Toulouse, le 17 septembre 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé en CR du 17 septembre 2026

COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)
Compte rendu synthétique de la séance
du 9 juillet 2026

Étaient présents :

Mmes CALLEYA Céline, COUTIN Laure, DOUIN Victorine, DUBOIS Corinne, WHITE-KONING Mélanie, GRATACAP Marie-Pierre, JEAN-AMANS Carole, MATURANO Marie

MM. ARLAT Matthieu, ATTIÉ Jean-Luc, BAURES Robin, BON Richard, COHEN Serge, LABAT David, AZÉMAR Frédéric, COUARRAZE Sébastien, PETIT Pierre, JARNOT Christian, VIOLLEAU Frédéric

Étaient représentés : M. ZISSIS Georges par M. BAURES Georges ; Mme BOITHIAS Laurie par M. LABAT David ; Mme ALAEZ-GALAN Monica par M. ATTIÉ Jean-Luc ; M. PINON Dominique par Mme GRATACAP Marie-Pierre ; Mme AZAIEZ-BONTEMPS Tamara par M. ARLAT Matthieu

Assistaient également à la réunion :

Mmes BYSTRICKY Kerstin, LACOMBE Stéphanie, NEUHAUSER Elisabeth, ROUAHI Myriam,

MM. CLOTES Éric, DESTAINVILLE Nicolas, HACCOUN Julien, ROLS Jean-Luc, VIOLLEAU Frédéric,

Étaient excusés :

Mme BOITHIAS Laurie, ALAEZ-GALAN Monica, AZAIEZ-BONTEMPS Tamara,

MM. ZISSIS Georges, PINON Dominique

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation des comptes rendus des commissions de la recherche du 12 mai et du 11 juin 2026 (délibération)

Point 2 : Présentation des créations et renouvellements de laboratoires internationaux – Fabrice Dumas (information)

Ajout de point : AO 2026– 2ème phase - mobilités des doctorants (délibération)

Point 3 : Vote de l'AO « équipements scientifiques 2026 » (délibération)

Point 4 : Nomination d'une nouvelle directrice adjointe au LGTO (délibération)

Point 5 : Nomination d'une nouvelle Direction à l'IMFT (délibération)

Point 6 : Calendrier des commissions de la recherche 2026-2027 (délibération)

Point 7 : Adhésion au GIRCOR – Nicolas Destainville (délibération)

Point 8 : Discussion sur la synthèse des forces du site toulousain proposée par les pôles de recherche (information)

Point 9 : Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse.

Avant de commencer, **M. Arlat** propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean-Philippe Champeaux, chercheur au LCAR, et de son épouse, décédés tragiquement le 15 juin 2026. Il retrace son parcours : après une thèse soutenue en 2003 à Paris 11 Orsay et deux séjours postdoctoraux dédiés à l'interaction des rayonnements X avec la matière, il était devenu maître de conférences au LCAR en 2006. Il avait intégré une équipe de recherche pour travailler sur l'interaction des rayonnements ionisants avec la matière à l'échelle moléculaire. Promu responsable d'équipe en 2015, il avait développé un nouveau sujet de recherche alliant physique des rayonnements ionisants et astronomie, sa passion, en créant une expérience pour étudier l'interaction de ces rayonnements avec les molécules des nuages interstellaires.

Jean-Philippe Champeaux était également passionné par la relativité restreinte et la modélisation numérique, compétences qu'il a mises au service des étudiants en assurant des cours sur la relativité et le langage C. Il a aussi été responsable des travaux pratiques en L2 Physique et Chimie.

Ses autres passions incluaient la photographie, l'astronomie et les sports comme la planche à voile, discipline pour laquelle il a consacré des week-ends à former des étudiants pour le pôle sport de l'Université. Sa disparition à 51 ans laisse un grand vide au laboratoire.

J.-L. Rols indique avoir sollicité cette intervention en raison des obsèques du couple organisées ce jour.

M. Arlat assure que le CNRS et l'Université ont immédiatement contacté le laboratoire pour savoir s'il avait des besoins spécifiques.

Une minute de silence est observée.

➤ **M. Arlat** souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : « AO 2026, Deuxième phase de mobilité des doctorants », qui sera présenté par Fabrice Dumas. Il explique que les sommes allouées par la commission de la recherche n'ayant pas été entièrement dépensées lors du premier appel, la commission des relations internationales a sélectionné de nouveaux étudiants. L'ajout de ce point est nécessaire pour valider le financement et permettre aux services de l'allouer rapidement aux étudiants concernés.

L'ajout de ce point est approuvé à l'unanimité par 22 voix « pour ».

Informations générales

M. Arlat informe ensuite de l'organisation de deux nouveaux types de réunions par la Direction de la recherche et de la valorisation (DReV).

➤ Rencontre avec les responsables administratifs des structures de recherche

La première, destinée aux responsables administratifs (RA) des unités de recherche de l'Université de Toulouse, s'est tenue le 18 juin avec une cinquantaine de participants. L'objectif est d'instaurer un dialogue, d'échanger des informations et de dresser le bilan des actions passées. Coorganisées avec un groupe de quatre responsables administratifs (RA), ces réunions auront lieu deux fois par an, la prochaine étant fixée au 13 octobre prochain.

L'ordre du jour de la première édition incluait des présentations sur les Directions des finances et des services comptables, le processus des contrats de recherche, l'organisation des ressources humaines et les procédures d'accueil des nouveaux entrants. Des ateliers ont également été organisés sur la gestion des colloques et des manifestations scientifiques ainsi que sur un guide opérationnel. Un sondage a révélé que le budget est le sujet prioritaire pour les responsables administratifs.

J.-L. Rols s'étonne que l'«uniformisation» des procédures et logiciels ne soit pas davantage mise en avant par les RA.

M. Arlat note quant à lui l'absence de la notion de simplification.

➤ **Rencontre avec les DU le 30 juin 2026**

Une seconde réunion, s'est tenue le 30 juin 2026 avec 65 directeurs d'unité (DU) et leurs adjoints. Prévue également deux fois par an, la prochaine aura lieu le 24 novembre 2026. Ces rencontres poursuivent les mêmes objectifs.

L'ordre du jour comprenait l'intégration de l'école des docteurs, la transformation institutionnelle à venir avec la création du grand établissement et du rapprochement entre la ComUE et l'UT, la création d'une nouvelle composante recherche pour soutenir les pôles de recherche, ainsi que les centres interdisciplinaires. Cette nouvelle organisation de la recherche à l'Université, en cours de réflexion, sera présentée prochainement. La présidente a présenté l'ADN de l'Université de Toulouse. Un point important concernait la délégation globale de gestion (DGG) des laboratoires, proposée par le ministère, le CNRS, l'INSERM et l'INRAE. Une réflexion commune est en cours avec les Universités Toulouse Jean Jaurès, l'INP et l'INSA pour apporter une réponse concertée aux organismes nationaux de recherche (ONR). Enfin, des outils et services de l'Université ont été présentés brièvement.

S. Cohen rappelle que la présidente a déjà présenté l'ADN de l'Université de Toulouse lors du dernier conseil académique.

➤ **Centres interdisciplinaires de l'Université de Toulouse**

M. Arlat présente ensuite les futurs centres interdisciplinaires de l'Université de Toulouse (CIUT). Le collège de coordination s'est emparé de ce sujet à la demande d'un comité de suivi et des pôles de recherche.

Une lettre de cadrage, presque finalisée, définit leurs ambitions : devenir des leviers structurants pour le site, fédérer les communautés autour de projets interdisciplinaires ambitieux à fort impact sociétal, et avec une visibilité internationale. Les objectifs sont de devenir des références nationales et internationales, de renforcer l'attractivité du site et de structurer une offre de formation différenciante.

La méthodologie de préfiguration s'appuie sur les forces du site identifiées par les pôles de recherche. Des groupes de travail seront animés par un préfigurateur (issu d'un établissement) et un référent d'un organisme national de recherche (ONR). Leurs livrables seront constitués d'une feuille de route. Le calendrier prévoit une présentation de ces groupes au collège de coordination à l'automne, suivie d'une expertise externe entre novembre et décembre 2026. Cette phase initiale, plutôt descendante (« *top-down* »), sera probablement suivie d'une phase ascendante (« *bottom-up* »). Les périmètres sont en cours de définition et aucun centre n'est identifié pour le moment.

K. Bystricky précise que le processus n'est pas entièrement descendant, car les pôles collectent des forces du site, qui émanent largement des unités de recherche, depuis décembre derniers. La phase actuelle vise à trier et à accélérer le processus.

➤ **Lancement AAC Direction des pôles de recherche**

M. Arlat annonce le lancement, le 29 juin 2026, de l'appel à candidatures pour le renouvellement des Directions des pôles de recherche pour 2027. Les postes à pourvoir sont ceux de Directeurs et de Directeurs adjoints, dont les fonctions seront encore renforcées. Un groupe de travail définit actuellement un appui à ces pôles dans le cadre de la future composante recherche. L'appel a été diffusé *via* les Directeurs d'unité.

K. Bystricky rapporte que de futurs candidats aux directions de pôle s'interrogent sur la volumétrie des effectifs qui seront rattachés à chaque pôle. Elle demande si des indicateurs (nombre d'unités, ETP, etc.) pourraient être fournis avant la date limite de dépôt des candidatures pour donner une idée de l'ampleur de la fonction.

M. Arlat répond qu'une cartographie des personnels des laboratoires est en cours à partir des données Hcéres, avec une attention particulière pour les BIATSS. Ces chiffres devraient être disponibles d'ici le 24 juillet 2026.

K. Bystricky pense qu'un simple tableau avec le nombre d'unités et une estimation des ETP (équivalents temps partiel) par pôle serait suffisant pour donner une notion de la volumétrie aux candidats, avant de s'engager dans une fonction importante dans le cadre de la transformation institutionnelle.

M. Arlat en prend note.

Les critères d'éligibilité prévus à l'article 5 sont que les responsables de composante, vice-présidents recherche ou directeurs de la recherche d'un établissement ne peuvent pas être directeurs de pôle. Une exception est prévue pour l'OMP, dont le périmètre coïncide avec celui du pôle correspondant. Chaque équipe candidate devra comprendre au moins une personne connaissant bien le fonctionnement de l'ex-UT3 pour participer aux dialogues de gestion.

K. Bystricky demande si un ancien directeur ou directeur adjoint d'unité est éligible.

M. Arlat confirme cette possibilité.

Il conclut en indiquant que l'élection par les directeurs d'unités en exercice sera organisée au sein de chaque pôle.

Point 2 – Présentation des créations et renouvellements de laboratoires internationaux – Fabrice Dumas (information)

F. Dumas indique que les laboratoires internationaux ont été auditionnés par la commission des relations internationales, pour lesquels une dotation annuelle de 1 000 à 4 000 euros est sollicitée auprès de la commission recherche. Il rappelle que seuls les projets dont la coordination est assurée par l'Université (IRN, IRP, etc.) sont éligibles.

Les projets auditionnés sont les suivants :

- Le renouvellement de l'International Research Laboratory (IRL) IPAL avec l'université de Singapour pour la période 2026-2029. Il s'agit d'une structure importante impliquant des chercheurs de l'IRIT.
- La création d'un Laboratoire Mixte International (LMI) nommé CABOCLA, en partenariat avec l'UFAM, une université brésilienne, impliquant les laboratoires CRBE et GET. L'IRD ayant porté la durée des LMI à sept ans (renouvelables pour trois ans supplémentaires), la commission propose, par souci d'équité, de financer cette structure pour cinq ans, avec une clause de revoyure pour un éventuel renouvellement.
- La création de l'IRL Space4Sust, porté par le CESBIO, implique des partenaires en Afrique et en Asie.

F. Dumas précise qu'un IRL (International Research Laboratory) est un partenariat entre deux laboratoires, tandis qu'un IRN (International Research Network) est un consortium plus large.

Il poursuit sa présentation :

- L'IRN Rainsmore, porté par le GET, implique des partenaires au Brésil et au Cameroun.
- L'IRN NMC (sur les nanomatériaux), qui s'est terminé cette année, est un cas particulier. Ne pouvant être renouvelé immédiatement, mais étant adossé à deux masters internationaux, un soutien exceptionnel est proposé pour assurer la continuité de ces formations. La commission des relations internationales de l'UT et l'Université de Nantes contribueront chacune à hauteur de 10 000 euros et l'Université de Montréal et le laboratoire, à hauteur de 34 000 euros pour maintenir l'activité du réseau pendant un an. La demande à la commission recherche est

d'apporter à cet IRN un financement de 1 000 euros, qui s'ajouteront aux 10 000 euros de la commission toulousaine des relations internationales.

En résumé, la demande de financement porte sur 4 000 euros par an jusqu'en 2030 pour l'IRL IPAL et le LMI CABOCLA, 2 000 euros par an jusqu'en 2029 pour les IRN Space4Sust et Rainsmore et 1 000 euros pour l'année 2027 pour l'IRN NMC.

S. Cohen juge problématique d'adosser des masters à des structures de recherche non pérennes, comme pour cet IRN ou pour une EUR qui s'est arrêtée. L'Université ne devrait pas faire comme si ces structures existaient toujours après leur arrêt officiel au niveau national, comme au sein du CNRS.

F. Dumas explique qu'au Canada, le master repose essentiellement sur des stages de recherche longs. Le financement de l'IRN est donc essentiel pour financer la mobilité des étudiants pour effectuer leurs stages dans les deux laboratoires. Il reconnaît cependant la difficulté posée par le caractère non pérenne de la structure.

M. Arlat précise que, pour l'EUR qui a fermé, le financement a été maintenu pour les étudiants déjà engagés en master. La situation sera réévaluée après deux ans.

D. Labat approuve le principe de cet accompagnement des étudiants, mais s'oppose à la pérennisation de structures qui n'existent plus officiellement. Il demande si le budget permettra de financer de futurs IRN.

F. Dumas assure que le soutien à l'IRN LMC est une exception justifiée par les masters associés. Cette année supplémentaire d'atterrissage ne deviendra pas une règle générale. Le budget ne le permettrait pas.

D. Labat demande si, malgré les engagements pluriannuels, des fonds resteront disponibles pour de nouveaux projets les années suivantes.

F. Dumas présente un tableau récapitulatif, qui a été mis à disposition pour donner une visibilité sur les dépenses anticipées. Il rappelle qu'il existe deux systèmes de financement : l'ancien, voté en 2021, et le nouveau, voté en décembre 2025, ce qui explique les différences de montants. Il signale également quelques versements non conformes à ce qui avait été décidé, notamment pour trois IRP (MAXWELL, POEMES et COQSYS) qui perçoivent moins que les 2 000 euros annuels prévus. Une rectification est proposée pour les années à venir.

Le tableau montre que le coût total pour 2026 s'élève à 55 500 euros et devrait diminuer les années suivantes, avant l'arrivée de nouvelles structures. À noter qu'un IRP ne perçoit que 1 000 euros au lieu des 2 000 euros prévus, ce qui semble être une anomalie, et qu'un IRP avec la Russie ne perçoit aucun financement en raison du veto européen sur les structures communes avec ce pays. La projection des coûts reste dans une fourchette équivalente à celle des années précédentes, conformément aux estimations réalisées lors du changement de grille de financement.

M. White Koning demande si les IRL et IRN sont des structures relevant exclusivement du CNRS.

F. Dumas répond que les IRP et IRN peuvent être portés par le CNRS ou l'INSERM, et les LMI par l'IRD.

M. White Koning s'interroge sur la manière de gérer le budget si le nombre d'IRP et IRN augmentait fortement une année.

F. Dumas explique que l'obtention de ces labels est compétitive et que le CNRS a un nombre limité de structures au niveau national. Si le nombre de projets toulousains augmentait significativement, il faudrait réviser les montants alloués pour rester dans l'enveloppe budgétaire. Cependant, l'historique montre que le nombre de structures reste relativement constant.

M. White Koning demande la raison du changement de la grille de financement.

F. Dumas explique que la commission des relations internationales a souhaité rééquilibrer les financements, jugeant l'écart entre 1 000 et 5 000 euros trop important, d'autant que les structures déjà mieux dotées recevaient davantage. La nouvelle grille, avec des montants resserrés entre 2 000 et 4 000 euros, vise à mieux répartir les fonds sans augmenter le coût global.

M. Arlat met au vote le soutien aux cinq projets de laboratoires internationaux présentés, pour un montant total de 13 000 euros (IPAL, CABOCLA, Space4Sust, Rainsmore et NMC).

Ce financement est approuvé à l'unanimité par 24 voix « pour ».

F. Dumas demande si les cas de sous-financement des IRP peuvent être discutés.

M. Arlat propose d'inscrire un point dédié à un prochain ordre du jour.

S. Cohen émet l'hypothèse que les financements réduits certaines années pourraient s'expliquer par des contraintes budgétaires qui auraient été oubliées.

M. Arlat doute de cette explication.

F. Dumas réitère que pour les deux IRP présentés le même jour, l'un a reçu 2 000 euros et l'autre 1 000 euros, mais qu'il n'explique pas cette incohérence.

M. Arlat vérifiera le compte rendu de réunion. Il évoque la possibilité qu'un des porteurs n'ait demandé que 1 000 euros. Il précise que l'Université dispose d'une enveloppe quasi constante (estimée entre 50 000 et 60 000 euros) et devra donc opérer une sélection. Le fait de s'engager sur toute la durée des projets pourrait réduire le nombre de nouveaux projets financés à l'avenir, même si le flux de labellisation par les ONR reste stable. Il note comme une nouveauté la prise en charge directe de l'IRN LMC par les universités.

Ajout de point : AO 2026– 2ème phase - mobilités des doctorants (délibération)

F. Dumas rappelle que, l'an dernier, sur l'enveloppe de 52 050 euros pour le programme Erasmus, il restait 12000 euros à dépenser et que sur l'enveloppe de 30 000 euros allouée par la commission de la recherche, il restait 18 741 euros.

Les demandes éligibles pour ce second appel d'offres s'élèvent à 20 445 euros, soit un dépassement de près de 2 000 euros de l'enveloppe allouée. **F. Dumas** demande si la commission accepte ce dépassement, sachant que l'an dernier, l'enveloppe n'avait pas été entièrement utilisée. Si ce dépassement est refusé, la commission des relations internationales s'est engagée à combler la différence sur son budget propre pour ne pas pénaliser les étudiants.

L. Coutin demande des précisions sur le calendrier des appels d'offres pour les bourses de mobilité.

F. Dumas fait part de deux appels d'offres par an. Le prochain, en septembre ou octobre, concernera les mobilités du premier semestre de l'année suivante. Les étudiants disposent de trois à quatre semaines pour monter leur dossier, qui doit inclure un budget réaliste incluant leur billet d'avion et le coût de leur logement. La commission vérifie également qu'il n'est pas demandé aux étudiants de financer eux-mêmes leurs activités de recherche à l'étranger.

J.-L. Rols rappelle avoir demandé une extension jusqu'en août pour des doctorants faisant des séjours de terrain en environnement froid.

F. Dumas confirme qu'une mobilité financée cette année commence le 20 juillet pour se terminer fin août.

M. Arlat demande aux conseillers si la commission accepte de financer la totalité des demandes pour 20 445 euros ou si elle s'en tient aux 18 741 euros.

P. Petit demande d'où proviendrait le financement additionnel.

F. Dumas pense que des marges de manœuvre peuvent être trouvées sur d'autres lignes budgétaires, comme pour les équipements. À défaut, la décision sera revue, rappelant que le budget global a été réduit de 15 % en 2026.

L. Coutin remarque qu'après avoir demandé un effort aux laboratoires, il serait paradoxal que la commission dépasse son budget. Un choix politique pourrait toutefois être fait en faveur de la mobilité des jeunes doctorants.

Le financement à hauteur de 20 445 euros est approuvé à la majorité par 22 voix favorables et 2 abstentions.

Point 1 – Approbation des comptes rendus des commissions de la recherche du 12 mai et du 11 juin 2026

Une demande de modification de la part de Jean-Luc Rols pour le premier compte rendu et une demande de Serge Cohen pour le second ont été prises en compte.

Compte tenu des modifications apportées, le compte rendu de la commission de la recherche du 12 mai 2026 est approuvé à l'unanimité par 24 voix « pour ».

Le compte rendu de la commission de la recherche du 11 juin 2026 est approuvé à la majorité avec une abstention.

Point 3 : Vote de l'AO « équipements scientifiques 2026 » (délibération)

M. Arlat introduit Julien Haccoun, qui dirige le pôle pilotage à la DReV.

Cet appel est cofinancé par l'Université de Toulouse (500 000 euros), l'INP (450 000 euros), l'INSA (50 000 euros) et le projet TIRIS porté par la ComUE (400 000 euros), pour un total de 1,4 million d'euros. Les projets soumis à TIRIS devaient être disruptifs. Les pôles se sont accordés pour retenir un projet disruptif par pôle (le pôle DSPEG-Droit, Sciences Politiques, Économie et Gestion n'ayant pas soumis de projet).

L'enveloppe a été répartie entre les établissements en fonction de l'établissement gestionnaire principal de chaque projet. Plusieurs tours de classement ont eu lieu au sein des pôles, puis en inter-pôles et enfin avec les établissements pour ajuster la sélection à l'enveloppe globale. L'Université, en tant que chef de file, a pu financer des projets dans des laboratoires dont elle n'est pas tutelle.

J. Haccoun explique que les financements seront reversés à chaque établissement partenaire pour qu'il puisse créditer ses laboratoires. Il précise que les derniers tours de classement ont permis d'ajuster les montants demandés pour respecter l'enveloppe globale.

S. Lacombe remercie Julien Haccoun et son équipe, ainsi que les collègues des autres établissements, pour la gestion administrative complexe de cet appel d'offres menée dans des délais très courts.

M. Arlat précise que les décisions ont été validées par l'INP et l'INSA. TIRIS doit valider la sienne le lendemain lors de son Comité Exécutif (COMEX), après un premier retour positif.

Il résume l'appel d'offres : 69 projets éligibles ont été déposés, dont 15 projets disruptifs, pour une demande totale de 3,3 millions d'euros. Les projets étaient financés entre 20 000 et 50 000 euros pour les équipements standards, et entre 50 000 et 100 000 euros pour les projets disruptifs.

Au final, 31 projets ont été sélectionnés, dont cinq projets disruptifs. Un projet a été cofinancé par l'INP et l'INSA, et un autre par l'INP et l'UT.

La répartition des financements s'établit à près de 400 000 euros pour l'INP, 50 000 euros pour l'INSA et 400 000 euros pour TIRIS. Pour respecter le budget global, les montants de certains projets ont été revus à la baisse en concertation avec les pôles. Malgré cet ajustement, le budget de l'université est dépassé de 14 000 euros. La liste détaillée des projets sera communiquée ultérieurement. Le projet TRACES de l'UT2J, bien que l'établissement ne participe pas à l'appel, a été financé en raison de son intérêt pour les pôles, notamment H-SHS.

Un bilan des dépenses pour les projets des pôles entre 2022 et 2026 montre que les enveloppes prévisionnelles ont varié de 148 000 euros en 2022 à 500 000 euros pour l'UT en 2026. Le nombre de projets lauréats a augmenté au fil du temps, notamment cette année grâce à la mutualisation de

l'appel à projets. **M. Arlat** estime que cette approche commune permet de mieux financer la diversité des projets.

J. Haccoun signale deux erreurs dans la présentation : il convient de lire 1 414 851 euros, soit un solde de 2 500 euros. Le dépassement budgétaire de cette édition est contenu par rapport aux précédentes. Il rappelle également que l'École d'Ingénieurs de Purpan (EI Purpan) avait participé à l'édition 2025.

M. Arlat confirme que l'EI Purpan souhaitait participer cette année, mais que le calendrier des négociations avec l'INP et l'INSA n'a pas permis de l'inclure à temps. Il confirme que l'EIP reste la bienvenue pour les prochaines éditions.

J.-L. Rols demande si les laboratoires de l'EI Purpan ont soumis des projets, bien que l'École d'ingénieur de Purpan ne soit pas partenaire financier cette année.

M. Arlat ne le pense pas.

J.-L. Rols regrette qu'aucune équipe de l'EI Purpan ne soit impliquée, estimant que l'absence de participation financière ne signifie pas une absence d'investissement scientifique.

M. Arlat indique que des projets soumis par l'ISAE et l'ENAC n'ont pas été financés cette année, ce qui montre qu'une culture commune reste à construire. Il propose pour l'avenir la création d'un « pot commun » qui permettrait de financer des projets d'établissements non-contributeurs. Il cite en exemple le financement du projet TRACES, dont le pôle SHS s'est félicité, car il apporte une plus-value à l'ensemble de l'Université de Toulouse en répondant aux besoins en équipements du laboratoire d'archéologie.

K. Bystricky rapporte des retours très positifs sur le processus de sélection, qui a été apprécié pour son équité. L'évaluation au niveau des pôles, en fonction des besoins réels des unités de recherche, a permis à des laboratoires non rattachés à l'UT d'émerger.

Concernant les ajustements budgétaires, le dépassement initial s'élevait à environ 100 000 euros. Lors des discussions pour réduire ce montant, les pôles ont veillé à ne pas pénaliser les demandes d'équipements urgents, notamment sur des plateformes partagées, afin de ne pas mettre en péril l'activité de communautés entières. L'effort a plutôt été demandé aux unités dont les besoins étaient moins critiques.

M. White-Koning demande comment les projets « disruptifs » ont été évalués et sur quels critères.

K. Bystricky explique qu'il s'agissait de projets, initialement dans le périmètre de TIRIS, visant à doter le site toulousain d'équipements différenciants au niveau national.

M. Arlat ajoute que la notion de bénéfice pour l'ensemble de la communauté du site toulousain est essentielle. Il illustre son propos avec le projet disruptif du pôle H-SHS qui, bien qu'inférieur à l'enveloppe de 50 000 euros (38 000 euros), a été retenu pour sa plus-value pour la communauté. TIRIS a également participé à l'évaluation de ces projets.

D. Labat demande si ce processus de mise en commun sera renouvelé, voire élargi à d'autres établissements. Il suggère de réaliser un retour d'expérience incluant le personnel administratif pour évaluer la charge de travail par rapport à la plus-value apportée.

M. Arlat confirme qu'un retour d'expérience sera mené au niveau administratif. Il précise que l'INP ne pourra pas contribuer à hauteur de 400 000 euros chaque année, ce qui pourrait amener à organiser cet appel à projets par cycles. L'élargissement à d'autres établissements comme l'École d'ingénieurs de Purpan ou l'ISAE est envisagé, cette première édition ayant servi de phase pilote.

Pour **J. Haccoun**, la principale difficulté a résidé dans le calendrier extrêmement contraint, qui a nécessité une réorganisation rapide et un dialogue intense avec les partenaires. Un calendrier moins serré permettrait d'anticiper les conventions de reversement et d'assurer le versement des financements aux laboratoires plus tôt dans l'année.

M. Arlat ajoute que les dépenses sont éligibles sur 2026 et 2027. Il reconnaît que le calendrier était très contraint, en partie à cause du retard d'un établissement à confirmer sa participation. La préparation pour 2027 commencera plus tôt.

S. Cohen félicite les porteurs du projet, y voyant une préfiguration concrète du futur grand établissement de l'Université de Toulouse. Il juge cependant les ambitions pour l'avenir trop timides. Selon lui, l'objectif devrait être une délégation de pouvoir à un processus politique et administratif unique et intégré pour ce type d'opérations, sans que les instances de chaque établissement n'interviennent. Ce serait là, à ses yeux, la véritable mesure de l'existence du grand établissement.

M. Arlat s'accorde avec cette vision, qui pourrait à terme distinguer les établissements-composantes des établissements partenaires ou associés à l'EPE. Cependant, pour l'heure, il est impossible de déroger aux règles propres de chaque partenaire, comme l'INSA ou TIRIS, qui sont contraints par leurs propres modes de financement et les règles de l'ANR. La première étape a donc été de rassurer les partenaires sur la fiabilité du travail des pôles. Il note que les autres établissements ont d'ailleurs repris les classements des pôles sans les modifier.

M. Arlat met au vote la proposition de classement de l'AO Equipements scientifiques 2026, qui implique un dépassement de 14 000 euros.

R. Bon remarque qu'il est difficile de voter sur un document qui n'a pas été mis à la disposition des membres.

M. Arlat pensait que le document avait été déposé sur l'espace partagé. Il demande aux membres s'ils souhaitent voter ou reporter la décision. Il assure que la présentation sera disponible dans l'après-midi et demande de procéder au vote par confiance, afin de ne pas retarder les établissements partenaires.

La proposition de classement de l'AO « équipements scientifiques 2026 » faite ce jour en séance est approuvée à l'unanimité par 24 « pour ».

Point 4 : Nomination d'une nouvelle directrice adjointe au LGTO (délibération)

M. Arlat propose la nomination de Ketty Bravo, maître de conférences rattachée à la FSI, en qualité de directrice adjointe du Laboratoire de Gestion et de Transition Organisationnelle (LGTO), une décision votée à l'unanimité par le conseil du laboratoire.

J.-L. Rols demande que la date d'effet et la durée du mandat soient précisées.

M. Arlat constate que la date de prise de fonction n'est pas précisée dans le document. Le conseil du LGTO s'est réuni le 12 juin 2026. Il suggère une prise d'effet immédiate après validation par la commission, pour un mandat jusqu'à la fin du prochain contrat quinquennal.

J.-L. Rols remarque que les autres directions votées récemment avaient un mandat de cinq ans. Il demande un alignement.

M. Arlat accepte de fixer la fin du mandat à 2031 et met la nomination aux voix.

La proposition est adoptée par 23 voix « pour » et une abstention.

E. Neuhauser relève une mention dans le rapport du conseil du laboratoire du LGTO, évoquant une possible motion contre l'UT pour le non-remplacement d'un poste de maître de conférences. En fait, l'Université a remplacé deux des trois postes d'enseignants-chercheurs et s'est engagée à pourvoir le troisième lors de la campagne 2028, au terme d'un processus de discussion transparent avec le laboratoire, le pôle DSPEG et le département à Castres.

Point 5 : Nomination d'une nouvelle Direction à l'IMFT (délibération)

M. Arlat présente la proposition de nomination d'une nouvelle direction pour l'Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse (IMFT) à compter du 1^{er} janvier 2027. L'équipe proposée est composée de Laurent Lacaze (DR CNRS) comme directeur et de Dominique Legendre (PR Toulouse INP) et Pierre Brancher (PR UT) comme directeurs adjoints. Il est précisé que les directeurs adjoints, dont le

directeur sortant Pierre Brancher, assureront leur fonction pour une durée maximale d'un an, afin d'assurer la transition. Le mandat de la nouvelle direction courra jusqu'en 2031.

Cette triple nomination est approuvée à l'unanimité par 24 voix « pour ».

Point 6 : Calendrier des commissions de la recherche 2026-2027 (délibération)

M. Arlat précise que les commissions, dont le calendrier a été mis à disposition, sont maintenues le jeudi matin.

Il soumet à délibération le calendrier des prochaines commissions de la recherche.

J.-L. Rols remarque que la commission ne se réunira pas le jour de la fête de l'Université Paul Sabatier alors qu'avant le report pour raison de canicule, elle était programmée ce jeudi 9 juillet, jour de CR.

La proposition de calendrier est approuvée à l'unanimité par 24 voix « pour ».

Point 7 : Adhésion au GIRCOR – Nicolas Destainville et Myriam Rouahi (délibération)

Présentation du point par **N. Destainville** vice-président délégué, Stratégie et Qualité de la recherche et **M. Rouahi** ingénieure à la faculté de Santé, présidente du comité d'éthique 122 pour l'expérimentation animale et chargée de mission pour le bien-être animal à la faculté de Santé.

N. Destainville présente une proposition d'adhésion de l'Université au GIRCOR (groupe interprofessionnel de réflexion et de communication sur la recherche). Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale sur l'éthique et l'intégrité scientifique à l'échelle du site, dans le cadre de la construction de l'Établissement Public Expérimental (EPE) de du grand établissement.

Le GIRCOR est une association spécialisée dans l'éthique de la recherche animale, dont de nombreux acteurs publics et privés de la recherche et de l'enseignement supérieur français ayant recours aux animaux à des fins scientifiques sont déjà membres.

Ses missions sont de répondre aux interrogations du public sur le recours aux animaux et sur les méthodes alternatives dans le domaine de la recherche, les enjeux et leur nécessité, d'améliorer les pratiques via l'application du principe des « 3R » (remplacer, réduire, raffiner, de promouvoir les méthodes alternatives et la « Culture du soin », ainsi que la transparence vis-à-vis de la société.

L'Université est concernée au titre des sciences de la vie, de sciences et humanité et des sciences pour la santé. L'enjeu est de passer d'une posture défensive à une démarche d'ouverture et de communication sur un sujet sensible et transverse, afin d'anticiper les crises plutôt que de les subir.

Les membres du GIRCOR incluent des organismes comme l'INRAE, l'INSERM et le CNRS, mais aussi des entreprises privées. L'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) en est déjà membre et souhaite conserver son adhésion propre.

M. Arlat confirme que les écoles vétérinaires sont regroupées au sein de leur propre réseau.

N. Destainville explique que l'adhésion au GIRCOR implique un engagement actif, en soutenant l'association et en participant à sa politique. En contrepartie, l'association fournit une veille réglementaire, des actions de sensibilisation et de communication pour le personnel, un soutien en cas de crise, une assistance juridique (à terme) et une action de lobbying. Les adhérents signent une charte (disponible sur Internet) les engageant notamment à communiquer de manière transparente, à répondre aux sollicitations des médias et à participer à une enquête annuelle. La démarche se résume par la formule : « s'ouvrir autant que possible et se fermer autant que nécessaire ».

M. Rouahi précise que le budget du GIRCOR ne suffit pas à ce jour pour apporter une assistance juridique. Le GIRCOR est en effet très désavantagé, en termes de budget, par rapport aux

associations connues. Il porte un discours au service de toute la communauté scientifique. Pour l'Université de Toulouse, l'enjeu est d'anticiper les controverses plutôt que de les subir, en structurant une parole responsable et en s'appuyant sur un réseau collectif pour aborder un sujet de plus en plus sensible.

N. Destainville précise que la proposition est que l'établissement adhère, et non une de ses composantes, afin d'avoir plus de poids et de pouvoir couvrir l'ensemble des partenaires de l'EPE.

M. Rouahi souligne que la zootechnie est d'une actualité brûlante, citant une tentative d'intrusion survenue la semaine même sur le site de l'IPBS. Elle insiste sur la nécessité de communiquer intelligemment, ce qui n'est pas le cœur de métier des chercheurs, d'où l'intérêt de l'aide apportée par le GIRCOR.

M.-P. Gratacap s'interroge sur l'origine du GIRCOR et sur ce que l'adhésion apportera concrètement de plus, alors que les chercheurs reçoivent déjà de nombreuses propositions de formation et sont soumis à des contrôles stricts. Elle craint une charge supplémentaire. En revanche, elle regrette que l'assistance juridique, qu'elle juge intéressante, ne soit pas encore activée. Elle exprime sa méfiance vis-à-vis d'associations qui pourraient cacher des militants.

M. Rouahi explique que le GIRCOR a été créé en 1992 par des acteurs publics et privés pour promouvoir les bonnes pratiques. Il ne s'agit pas d'un contrôle supplémentaire, mais d'une aide et d'un accompagnement sur la communication, un domaine où les chercheurs sont peu armés. Depuis 2021, le GIRCOR travaille en lien avec le FC3R, le centre français dédié aux méthodes alternatives, pour valoriser, par exemple, les résultats négatifs d'expériences et éviter ainsi que d'autres laboratoires reproduisent ces mêmes expériences sur des animaux.

Elle assure que l'adhésion n'entraînera aucune contrainte additionnelle pour les chercheurs, mais leur apportera un soutien. Elle ajoute que les formations proposées par le GIRCOR ne sont pas réglementaires, mais portent sur la manière de communiquer sur la recherche animale.

N. Destainville propose de faire un bilan dans deux ans pour évaluer l'apport de cette adhésion et décider de la poursuivre ou non.

M.-P. Gratacap craint que les actions du GIRCOR ne soient redondantes avec des dispositifs existants.

M. Arlat souligne que les écoles vétérinaires, qui sont très concernées, ont adhéré et jugent cette démarche importante. Il précise que l'adhésion en tant qu'EPE permettrait de couvrir l'École d'ingénieurs de Purpan et l'UT, mais pas les autres partenaires pour le moment.

N. Destainville fait état d'un article de 1997 présentant l'association a été rédigé par un vétérinaire responsable du bureau de l'expérimentation animale à Lyon.

R. Baures témoigne, étant issu du laboratoire disposant d'une animalerie, que la principale crainte des laboratoires est d'être infiltré, comme cela est arrivé en Angleterre et en Allemagne, avec des conséquences majeures. Les préjugés du public sur la recherche animale sont difficiles à combattre malgré sa nécessité et son encadrement strict. Il soutient donc fortement cette adhésion. Il suggère, par ailleurs, de faire le point sur le GLR Biosimia.

N. Destainville évoque une affiche du GIRCOR montrant qu'un français utilisera au cours de sa vie 2,5 animaux pour la recherche, alors qu'il en consommera 10 000 pour son alimentation.

M. Rouahi confirme la pertinence de la communication du GIRCOR.

R. Bon demande si des représentants du GIRCOR, qui semblent être des vétérinaires, viendront interagir avec les laboratoires de l'Université.

M. Rouahi confirme que c'est l'un des engagements du GIRCOR, qui se montre très disponible pour fournir des supports et intervenir sur site.

N. Destainville assure qu'une fois l'adhésion actée, des rencontres structurées seront organisées avec les laboratoires concernés. Un binôme référent à l'Université, composé d'un représentant politique et d'un opérationnel, devra être désigné.

M. Arlat replace cette démarche dans la volonté de l'Etablissement de fédérer les questions d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique pour une action plus efficace. Il rappelle les risques encourus, comme le saccage d'élevages de lapins à l'INRAE, qui a anéanti des années de travail.

Il met ensuite aux voix la proposition d'adhésion de l'Université de Toulouse au GIRCOR.

La proposition est approuvée par 23 voix favorables et une abstention.

R. Bon estime que la décision est un peu précipitée, alors que les chercheurs concernés n'en sont pas informés.

N. Destainville explique que l'adhésion, valable un an, est un signal d'intérêt nécessaire pour engager la discussion avec eux.

M. Arlat rappelle aux membres de la commission qu'ils représentent l'ensemble des personnels.

K. Bystricky demande si des échanges ont eu lieu avec Anexplo, la structure locale.

M. Rouahi pense que le GIRCOR est de plus en plus connu dans le réseau, notamment grâce à son association avec le FC3R, centre français pour l'application de la règle des 3R (remplacer, réduire, raffiner). Ce dernier, très riche en informations, diffuse de nombreuses formations sur les bonnes pratiques et le bien-être animal, en lien étroit avec le GIRCOR.

R. Baures mentionne que le médecin référent du CNRS est membre du GIRCOR.

M. Rouahi ajoute qu'il a récemment publié un livre posant la question de l'arrêt de l'expérimentation animale.

N. Destainville mentionne également une prise de position récente du comité d'éthique du CNRS (COMETS) sur les primates.

R. Baures confirme que le CNRS relance le développement de la filière primates non-humains, avec un avis favorable du COMETS.

M. Rouahi précise que son comité d'éthique se préoccupe également de la question des primates non-humains.

N. Destainville ajoute être en contact avec l'instance nationale qui supervise l'ensemble des comités d'éthique en expérimentation animale.

M. Rouahi nomme le président de la CNREEA (Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale), Pierre Mormede.

N. Destainville a découvert qu'il existait six comités d'éthique animale à Toulouse, sur un total de 76 en France. Il prône une rationalisation et une simplification du dispositif, qui rassemble de nombreuses personnes.

M. Rouahi précise que son comité, fort de 60 membres, a autorisé l'utilisation de 243 000 animaux pour 133 projets sur la place toulousaine en 2025, ce qui représente un travail considérable. Les cinq autres comités toulousains ont chacun leurs spécificités (des privés, le CBI, l'INRAE, l'Ecole vétérinaire).

Point 8 : Discussion sur la synthèse des forces du site toulousain proposée par les pôles de recherche (information)

M. Arlat souligne que la qualité du travail des pôles a été reconnue par le collège de coordination et tous les acteurs du site toulousain. Il estime néanmoins que la commission de la recherche est fondée à émettre un avis sur la proposition des 17 forces du site, qui servent de base à la définition des futurs centres interdisciplinaires de l'Université de Toulouse.

C. Dubois pense qu'il manque dans les humanités l'aspect interculturel et linguistique, qui constitue une force à Toulouse.

M. Arlat répond que les pôles ont dû faire des choix drastiques pour ne retenir que les forces les plus visibles au plus haut niveau.

K. Bystricky souligne que le travail ne s'arrête pas à cet inventaire. La prochaine étape est de définir une vision d'avenir et une ambition pour construire sur ces forces, en identifiant les éléments différenciants au niveau national et international. Elle invite donc les membres à transmettre leurs idées aux responsables de pôle.

M. Arlat confirme que la prochaine étape consiste à voir comment ces forces peuvent être regroupées pour former les futurs centres interdisciplinaires. L'objectif est d'être stratégique et de ne pas saupoudrer les moyens, afin de proposer un projet crédible rapidement, en vue de la sortie de la période d'expérimentation de l'EPE pour aboutir au grand établissement en 2028-2029.

D. Labat, s'inquiétant d'une nouvelle strate administrative, demande si les personnels ou les laboratoires adhéreront aux futurs centres interdisciplinaires.

M. Arlat pense que ce seront plutôt des équipes au sein des laboratoires qui adhéreront. Un même laboratoire pourra participer à plusieurs centres interdisciplinaires, en fonction de la diversité de ses thématiques.

D. Labat prend l'exemple des axes transverses qui existent déjà à l'OMP. Il insiste sur l'importance de bien définir ces centres, qui seront un élément clé de la construction du grand établissement et de sa visibilité internationale.

M. Arlat convient qu'il est crucial de prendre le temps de la réflexion, qui engage l'avenir. L'étape la plus difficile a été d'obtenir l'adhésion de tous les établissements partenaires à cette démarche, qui s'est construite à travers l'ADN du site, le travail des pôles et du collège de coordination.

N. Destainville ajoute que ces centres doivent permettre d'obtenir des financements en parlant d'une seule voix sur une thématique forte. Il envisage les futurs centres interdisciplinaires comme l'échelle pertinente pour porter des projets d'envergure comme des LabEx ou des projets européens. Il ne s'agit pas d'un simple affichage vis-à-vis du comité Hcéres, mais d'un outil stratégique.

M. Arlat qualifie ce projet d'ambitieux.

Point 9 : Questions diverses

M. Arlat informe l'assemblée d'une réflexion en cours au ministère sur un possible rattachement de l'Institut de la recherche pour le développement (IRD) au CNRS, avec un transfert des personnels qui pourrait intervenir au 1^{er} janvier 2027 dans le cadre du programme d'efficacité budgétaire du Premier ministre.

K. Bystricky s'enquiert d'informations sur la réorganisation des instituts au sein du CNRS.

M. Arlat évoque un possible regroupement de l'INSU (Institut national des sciences de l'univers) et de l'INEE (Institut écologie et environnement) en un seul institut.

N. Destainville précise que l'observation de la Terre et de l'atmosphère ira vers l'INEE, tandis que l'observation de l'Espace rejoindrait l'IN2P3.

K. Bystricky s'inquiète du devenir des CNAP (Corps national des astronomes et physiciens), qui a des missions d'observation.

N. Destainville indique qu'ils sont majoritairement rattachés à l'Université.

M. Arlat confirme que leurs personnels sont universitaires.

M. Arlat remercie les membres pour leur participation durant l'année universitaire et leur souhaite de bonnes vacances.

La prochaine commission recherche est programmée le 17 septembre 2026

La séance est levée.